



huissier saisie sur biens

Par **eric p**, le **12/01/2011** à **15:32**

bonjour j ai tenue en tant que co-gerent 1 bureau de tabac presse lotto avec mon ex femme (concubine) qui etait gerente du magasin.Ayant vendu le commerce nous avons encore des dettes a payer.mais les creanciers se sont tous retourner contre moi vu que mon ex compagne s est sauver dans la region parisienne.Jai eu un entretien avec un huissier(secretaire) pour un accord de payer 150eu par mois au bout de 5 mois une amie m a preté une certaine somme(1500eu)que j ai donner en 1 seul fois pensent etre tranquille ceux ci m ont relancer le mois d apres en me disant qu ils attendent le prochain reglement mais ne pouvant plus les payer (ma nouvelle concubine ne travaille pas j ai 1 enfant en bas age 20mois et 1 autre enfant (adulte de 20a)mais qui est encore scolarisé)et je n ai helas qu un salaire equivalent au S.M.I.C..Les huissiers doivent venir me saisir ce vendredi 4 objets de valeur relativevent moyenne.Ma question...avec un seul salaire pour quatre personnes je voudrais savoir ce que je risque par la suite et surtout quel est la meilleure solution pour me depetrer de ces problemes la je vous remercie par avance M.D.L.R. La somme du est de 8000eu